



OBSERVATOIRE DE LA TURQUIE ET DE SON ENVIRONNEMENT GÉOPOLITIQUE

FRANÇOIS HOLLANDE EN TURQUIE: VERS UNE AMÉLIORATION DES RELATIONS FRANCO-TURQUES ?

ENTRETIEN AVEC DIDIER BILLION, DIRECTEUR ADJOINT DE L'IRIS

janvier 2014

FRANÇOIS HOLLANDE EN TURQUIE : VERS UNE AMÉLIORATION DES RELATIONS FRANCO-TURQUES ?

ENTRETIEN AVEC **Didier BILLION** / Directeur adjoint de l'IRIS

Le climat des relations entre Paris et Ankara a souvent été tendu ces dernières années, notamment sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Aussi, la venue de François Hollande en Turquie représentait la première visite officielle d'un chef d'Etat français depuis 22 ans. Hormis l'amélioration des relations franco-turques, quels en étaient les principaux enjeux ?

En ce qui concerne la réactivation des relations franco-turques qui, comme vous l'indiquez, avait connu une dégradation préoccupante notamment durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy, le simple fait que le président de la République française ait réalisé ce déplacement – une visite d'Etat de 48 heures – est évidemment, non seulement symboliquement positif mais également politiquement très important. C'est la preuve que la France considère que la Turquie est un grand pays émergent qui a une place centrale dans le jeu compliqué des relations régionales, notamment avec la multiplication des crises. Il était donc impérativement nécessaire, non seulement de réactiver et d'améliorer les relations bilatérales mais aussi de tenter de replacer celles-ci dans un ensemble régional au sein duquel chacun comprend que nous avons un intérêt commun à faire baisser les tensions d'un cran et à tendre à résoudre les douloureux dossiers qui se posent en Syrie, en Irak, en Iran et bien évidemment en Palestine. Cette visite présentait donc aussi une perspective plus régionale, zone au sein de laquelle la Turquie continue à avoir une position centrale.

La promesse de François Hollande de soumettre au peuple français l'adhésion européenne de la Turquie, via un référendum, fait écho à la position défendue par Nicolas Sarkozy lors de son mandat. Alors qu'aucune des adhésions récentes à l'UE n'a été soumise à l'approbation des Français, qu'est-ce qui justifie, selon vous, ce traitement distinct ?

Il faut tout d'abord rappeler que ce recours au référendum a été intégré au sein de la Constitution française à l'époque de Jacques Chirac. Celui-ci, pour sa part, était plutôt

favorable à la perspective de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne mais pour tenter de désamorcer les critiques sur la position qu'il avait l'égard de la Turquie, notamment parmi des responsables de droite, au sein du propre parti dont il était issu, il avait donc intégré cette dimension de recours référendaire. Comme vous le signalez, on a l'impression que cet amendement constitutionnel a été élaboré dans l'idée que seule l'adhésion de la Turquie nécessiterait un référendum. Je n'ai pas constaté, pour ma part, que dans le cas de la Croatie, par exemple, il y ait eu référendum. Evidemment, on peut aussi jouer sur les dates de début de pourparlers, etc., mais cela reste secondaire. Aujourd'hui, François Hollande a réaffirmé un des articles de la Constitution ce qui est le moins pour un président de la République. On peut toutefois se poser la question de savoir s'il était parfaitement judicieux de mettre cet article en exergue aujourd'hui.

Tout le monde a compris qu'au-delà de l'aspect purement constitutionnel, c'est un problème politique qui se pose. C'est-à-dire que le message passé, de façon à peine subliminale, est de dire « Amis turcs, faites tous les efforts que vous voulez pour vous hisser au niveau des standards européens permettant éventuellement d'envisager l'intégration, de toute façon, c'est le peuple français souverain qui tranchera ». On sait qu'à l'heure actuelle, au vu de sondages d'opinion très récents, il y a une large majorité de Français qui sont hostiles à la perspective de l'adhésion de la Turquie. Il faut mettre cela en relation avec la frilosité d'une partie d'entre eux à l'égard de la construction européenne – pour le meilleur ou le pire, peu importe –, le problème étant que ceux qui pourraient en payer le prix fort, ce sont les Turcs. Donc le message n'est guère positif de ce point de vue. Je ne reproche pas à François Hollande de citer la Constitution, mais le faire de cette façon, alors qu'il n'y était pas obligé, rappelle à la Turquie les limites des efforts qu'elle peut réaliser dans la voie européenne. Ce voyage, qui aurait dû être un véritable renforcement de la dynamique turco-européenne, pourrait risquer d'avoir un effet très dissuasif à l'égard des Turcs. Si tous les efforts qu'ils peuvent développer dans les années à venir courent le risque potentiel d'être remis en cause par un vote des Français, alors à quoi bon ? Cela ne me semble pas très habile d'avoir déclaré cela ainsi.

Toutefois, je pense que les opinions publiques sont réversibles. Ainsi peut-on imaginer que dans cinq à dix ans, date à laquelle se posera réellement la question de l'adhésion, les choses auront positivement évolué non seulement en Turquie mais aussi au sein de l'Union

européenne et qu'alors la question de l'intégration se posera différemment. C'est tout le sens du combat de ceux qui sont favorables à l'adhésion de la Turquie à terme. La véritable question aujourd'hui réside donc dans les progrès et les réformes que chacune pour leur part, Turquie et Union européenne, doivent réaliser pour envisager sereinement la perspective de l'intégration. Celle-ci ne se passera pas concrètement avant plusieurs années, mais il est impératif d'en maintenir la perspective.

Lors de cette visite, M. Hollande a exhorté la Turquie à « faire son travail de mémoire » sur le génocide arménien. Quel est l'intérêt pour la France d'évoquer une nouvelle fois cette question qui reste un sujet sensible en Turquie ?

On sait que c'est un point de contentieux réel qui existe entre la France et la Turquie donc je pense que c'eût été d'une grande hypocrisie de ne pas l'évoquer. Quand on parle de travail de mémoire et que le Président français le demande à ses interlocuteurs turcs, ce n'est pas choquant en tant que tel. Ce qui l'est en revanche, à mon sens, c'est la prétention des Français à écrire l'histoire des Turcs. Le travail de mémoire, on le sait, est quelque chose de toujours très douloureux. Nous sommes bien placés pour le savoir puisqu'à propos de la période de colonisation, de la Guerre d'Algérie ou de la question de l'esclavage, nous avons-nous-mêmes des difficultés à faire notre travail de mémoire. De ce point de vue, apprenons à balayer devant notre porte et ne donnons pas trop de leçons aux autres. Mais, si de façon partenariale, respectueuse, nous pouvons aider les Turcs à faire ce travail de mémoire alors pourquoi pas. Or, nous savons que, probablement, dans les semaines à venir, il y aura une nouvelle offensive de la part de ceux qui veulent pénaliser la négation de la qualification de « génocide » des tragiques événements qui se sont déroulés en 1915 et que, de nouveau, cette volonté risque de susciter troubles, turbulences dans les relations bilatérales. Pour l'instant, ce n'est pas encore un projet qui est assumé publiquement mais il y a un véritable risque. Accompagnons plutôt celles et ceux qui, courageusement, en Turquie effectuent ce travail de mémoire douloureux et complexe. ■

FRANÇOIS HOLLANDE EN TURQUIE : VERS UNE AMÉLIORATION DES RELATIONS FRANCO-TURQUES ?

ENTRETIEN AVEC **Didier BILLION** / Directeur adjoint de l'IRIS

OBSERVATOIRE DE LA TURQUIE ET DE SON ENVIRONNEMENT GEOPOLITIQUE / JANVIER 2014

© IRIS

TOUS DROITS RÉSERVÉS

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis rue Mercœur

75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60

F. + 33 (0) 1 53 27 60 70

contact@iris-france.org

www.iris-france.org

www.affaires-strategiques.info